



Commission Locale de l'Eau de la Midouze

Institution Adour
Conseil Général des Landes
40025 MONT DE MARSAN
05.58.46.18.70

veronique.michel@institution-adour.fr



SAGE DE LA MIDOUZE
COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION
QUALITE DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES
MARDI 21 AVRIL 2009

Invitation en date du : 2 avril 2009

Etaient présents :

ELUS

Mr SUBSOL – Président de la CLE – Institution Adour, Mme BEAUGIER – Syndicat Intercommunal du Bez

USAGERS

Mrs CLAVE et CINGAL – SEPANSO, Mme SERRE – UFC Que Choisir, Mr D'ORGLANDES – CRPF, Mr LAFFARGUE – Fédération de pêche du Gers

ETAT

Mr CASTERAN – Préfecture des Landes / DAGR, Mr JONCOUR – AEAG Pau, Mr LAURIN - Police de l'Eau des landes,

AUTRES PRESENTS ne siégeant pas à la CLE

Mr CHAUMETTE – Chambre d'agriculture des Landes, Mr TRAGNAN – GDSA Midouze, Mme DASTE – Conseil Général des Landes, Mr DUCOURNAU - Conseil Général du Gers, Mr REQUIER – Association des irrigants du Midour et de la Douze gersois, Mlle MICHEL – Institution Adour – Animatrice du SAGE Midouze

Etaient excusés :

Mr JUNQUAS – Maire de Campet-et-Lamolère, Mrs CAPES et LESPARRE - Chambre d'agriculture des Landes, Mme MASSON – AEAG Pau, Mr SERENA – ONEMA / SD Landes, Mme JEAN – DIREN Midi-Pyrénées, Mme CASTRO – CRPF, Mme DARTHOS – Conseil Général des Landes, Mr BAQUE – Chambre d'Agriculture du Gers

Ordre du jour :

- Rappel sur les étapes d'élaboration d'un SAGE
- Présentation du projet de scénario tendanciel et de l'impact prévisible sur la qualité de l'eau et des milieux
- Débat autour du scénario tendanciel présenté
- Présentation du calendrier 2009

Mr SUBLSOL ouvre la séance, remercie les présents et fait lecture de l'ordre du jour.

Rappel sur les étapes d'élaboration d'un SAGE

Pas de question ou de remarque sur cette partie.

Présentation du projet de scénario tendanciel et de l'impact prévisible sur la qualité de l'eau et des milieux

Rappel sur l'évolution de la qualité des cours d'eau

Mr CINGAL n'est pas surpris par ces cartes mais il aurait trouvé intéressant de s'intéresser aux origines de la dégradation de la qualité. Par exemple, pour les matières en suspension qui vont jouer sur le degré d'oxygène dans l'eau, il serait intéressant de savoir quelle est l'origine de ces déversements de MES (inondations, orages, travaux à proximité, surverses de STEP, etc.).

Mr DUCOURNAU rappelle que jusqu'à cette année, il n'y avait qu'un point de suivi de la qualité de l'eau en rivière sur la partie gersoise (Laujuzan). Depuis 2009 le département du Gers a mis en place un réseau départemental de suivi de la qualité de l'eau couvrant la Douze, le Midour et les affluents, et dont les données seront exploitables çà partir de 2010.

Mr CLAVE informe la commission que les travaux de l'autoroute sont en train d'ensabler tous les cours d'eau en aval des travaux. Une « avalanche » de sable a ainsi comblé un gouffre du vallon du Cros, site pourtant protégé par un arrêté de biotope interdisant l'extraction ou le déversement de matériaux. Il ajoute que les travaux du pont sur la Douze sont également une catastrophe en termes d'atteinte aux milieux.

Mr CINGAL souhaite donc annoncer publiquement que les études d'impacts qui ont été menées dans le cadre du projet A65 ont aujourd'hui prouvé leur incompétence.

Mr SUBSOL rappelle que les résultats présentés sont antérieurs au démarrage des travaux de l'autoroute. Mr CINGAL trouve cela dommage, d'autant plus pour présenter des indices biotiques qui seraient sûrement totalement différents aujourd'hui suite au démarrage des travaux. Mlle MICHEL rappelle qu'il y a toujours un décalage d'un à deux ans des données disponibles.

Tendances lourdes : changement climatique

Mr CINGAL souhaite que soient rajoutées d'autres conclusions du GIEC comme la prévision d'intermèdes violents de type orageux avec des effets de lessivage et de crues très importants, ce qui apporterait une modification importante de l'hydrographie sur un bassin sableux comme celui de la Midouze.

Mr DUCOURNAU rebondit sur ces propos pour souligner que ces problèmes existent déjà dans le département du Gers (orages violents, lessivage du sol, danger pour la sécurité publique...) et souhaiterait que ces problématiques soient abordées dans le SAGE à travers une cartographie des zones sensibles à l'érosion par rapport aux enjeux environnementaux, agricoles et par rapport à la sécurité publique et une étude de ralentissement des crues sur le bassin versant.

Mme HEDIARD rappelle qu'en Europe, si le Gulf Stream était dévié comme cela pourrait se produire d'après d'autres études, alors le climat serait plutôt assimilé à celui du Canada et non à un réchauffement des températures.

Mr JONCOUR précise que les points présentés ne sont pas issus uniquement des travaux du GIEC, mais liés aussi à une étude spécifique commandée par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne en 2006, prenant également en compte des travaux menés par Météo France. (Etude disponible au téléchargement sur le site de l'Agence de l'Eau : <http://www.eau-adour-garonne.fr/page.asp?page=2528>).

Mr CINGAL rappelle que la Directive européenne sur les sols a connu un échec du temps de la présidence française ; la directive « sols » est actuellement en cours de retouche car elle ne concernait à l'origine que les sols pollués et avec des traitements très différents d'un état membre à un autre. Aujourd'hui, l'aspect préservation des milieux à travers la limitation des fines que l'on retrouve dans les cours d'eau semble être intégré à cette directive.

Mr DUCOURNAU ajoute que l'érosion des sols est un problème majeur du bassin versant, que le syndicat de rivière Izaute Midour va travailler pour une commune de son territoire dont la sécurité publique est menacée par l'érosion des sols et créer un group de travail spécifique. Par ailleurs le syndicat Midour Douze lance une étude à l'échelle du bassin versant pour prendre en compte cette thématique car il reçoit actuellement environ une demande par semaine de curage de ruisseau par rapport à un colmatage de fosse, ce qui a un impact sur la qualité des eaux.

Tendances lourdes : évolution démographique

Mr CLAVE rappelle que la nappe Helvétique est polluée et qu'elle pourrait contaminer la nappe Aquitane au niveau des zones de contact. Il ne vaut mieux pas compter sur l'Helvétien pour l'alimentation en eau potable dans le futur.

Tendances lourdes : évolution énergétique

Mr LAURIN s'étonne que le potentiel hydroélectrique du bassin de la Midouze soit considéré comme inexistant alors que 14 seuils de moulins ont été recensés et pourraient pourquoi pas être équipés de centrales hydro-électriques. Il semble que le site de la Minoterie à Mont-de-Marsan ne paraît pas dénué d'intérêt et il doit y en avoir d'autres du même type sur le bassin.

Mlle MICHEL indique que le potentiel hydroélectrique a été étudié dans l'Etude d'évaluation du potentiel hydroélectrique du bassin Adour-Garonne réalisée par EAUCEA en 2007 qui ne faisait pas apparaître le bassin de la Midouze comme un bassin à enjeu hydroélectrique.

Mr JONCOUR précise que cette étude devait viser les centrales d'une certaine puissance au regard de l'engagement de l'état à atteindre 20% de l'électricité produite à partir d'énergie renouvelable d'ici 2010.

Mr CINGAL ajoute que l'étude a peut être été faite en recherchant des sites permettant de produire de l'hydroélectricité 365 jours par an sans éclusées.

Mr LAURIN précise que les équipements ont beaucoup évolués et permettent maintenant avec des turbines à pas variable de s'adapter en permanence au débit. Il souhaiterait que cette problématique soit portée dans le SAGE et étudiée dans la phase opérationnelle.

Mr JONCOUR pense qu'il faut faire attention à la rédaction du SAGE sur ce sujet, notamment sur des problématiques croisées comme la restauration des migrateurs.

Mr LAURIN trouve justement que renouveler une activité économique sur ce type d'ouvrage, c'est avoir la possibilité d'intéresser le pétitionnaire à l'entretien du seuil et à la mise en œuvre de passes à poissons. Il faut de toute façon trouver un maître d'ouvrage pour l'entretien de ces seuils qui sont en mauvais état et dont la destruction serait probablement catastrophique en terme d'hydromorphologie.

Mr CINGAL rappelle que les passes à poissons sont rarement efficaces et que la construction de centrales hydroélectriques n'est pas une bonne chose pour les migrateurs.

Mme HEDIARD souligne que les acteurs locaux participant au DOCOB du réseau hydrographique des affluents de la Midouze ont à cœur de préserver le patrimoine aquatique du bassin, notamment pour les migrateurs la lamproie marine qui est présente sur l'ensemble du site.

Mme SERRE s'inquiète sur la phrase indiquant qu'il n'y a pas de développement de la maïsiculture à prévoir actuellement, le mot actuellement semblant sous entendre qu'il pourrait y en voir par la suite.

Mlle MICHEL rappelle que le scénario tendanciel essaye de prévoir ce que pourrait être le territoire dans quelques années sans politique volontariste de l'eau. Ça ne veut pas dire que le maïs se développera, mais c'est une possibilité à envisager si le maïs à destination bioéthanol était acheté à un prix supérieur à celui du marché.

Mme SERRE rappelle que les biocarburants sont une catastrophe en matière d'impact sur la ressource en eau.

Tendances par usage

Mme SERRE s'inquiète de la diminution des débits qui entraîne une concentration de la pollution dans l'eau, et qui risque de s'aggraver avec le changement climatique ; elle ne voit pas comment la qualité pourrait ne pas se dégrader.

Mr D'ORGLANDES rappelle que depuis 10 ans, la réduction de la production du vin et la diminution d'1/3 de la distillation est un élément favorable à l'amélioration de la qualité de l'eau. Par ailleurs les quantités d'engrais et d'intrants ont nettement diminués en 10 ans.

Mr CINGAL souligne que si le tonnage de produits utilisés a diminué, les modes de culture ont changé et par exemple, l'épandage d'herbicides qui se faisait autrefois uniquement en pré-levée et en post levée ; maintenant l'épandage se fait avant même le travail de la terre.

Mr TRAGNAN rappelle que le débit a largement baissé à l'amont de sa pisciculture et que la qualité de l'eau ne s'est pas dégradée pour autant.

Mr CHAUMETTE indique qu'il y a de réels efforts de faits de la part de la profession agricole pour essayer de mieux faire les choses concernant les engrais et les phytosanitaires, mais que la longue durée de vie des éléments ne rend pas assez rapide l'amélioration de la qualité de l'eau. Il ajoute que les efforts doivent être faits tous ensemble pour être efficaces parce que plus on tapera sur les agriculteurs, plus il sera difficile pour la chambre d'agriculture, pour la DDEAF ou le Conseil Général de les convaincre.

Par ailleurs, les agriculteurs utilisent des produits qui sont autorisés. Il faut faire le pari que les nouvelles molécules, plus testées avant homologation, seront moins dangereuses pour la santé que les précédentes et qu'avec les efforts conjugués les agriculteurs les utiliseront mieux. Il y aura cependant toujours ça et là des agriculteurs qui fonctionnent moins bien que les autres comme c'est le cas dans toute la société.

Mr DUCOURNAU pense qu'en se projetant dans les 10 ans à venir, ma pression pourra être stable sur les milieux aquatiques et humides, très fragiles, qui auront pratiquement disparus d'ici là si on ne fait rien. Le Conseil Général du Gers a en effet lancé un inventaire des zones humides sur tout le département qui va durer deux ans. La première campagne avait recensé 142 zones humides et aujourd'hui il n'en reste plus que 40 suite à la remise en culture de ces milieux qui ont été drainés. Aujourd'hui, tout est fait pour accélérer l'évacuation de l'eau ; il faudrait plutôt réfléchir en amont sur le ralentissement dynamique de l'eau.

Mr SUBSOL rappelle que des actions tests sur l'espace de mobilité de l'Adour sont menées.

Mme HEDIARD souligne que la tempête Klaus n'a pas eu que des impacts négatifs. Par rapport au ralentissement de l'eau, beaucoup d'arbres sont tombés dans les cours d'eau et il faudrait laisser ceux qui ne menacent pas la sécurité publique. Les rivières ont l'habitude que des arbres tombent dans leur cours. Ces arbres vont ralentir l'eau et limiter les problèmes d'érosion.

Mme SERRE informe la commission qu'une journée d'information aura lieu le 30 juin à Boé près d'Agen, sur les questions d'économies d'eau. Elle souhaiterait qu'une journée du même type soit organisée sur la qualité de l'eau, c'est-à-dire tout ce qui peut être fait pour aider les citoyens à diminuer la pollution urbaine.

Mlle MICHEL indique que c'est le genre d'action de communication qui peut s'envisager dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE.

Mr CINGAL informe la commission que dans les années 1970 en Californie, on a vu comment en l'espace de 30 ans ils ont stérilisé l'équivalent de plusieurs cantons, en envoyant les rejets des lotissements directement dans d'immenses cloaques. L'eau a percolé et a ainsi stérilisé des deltas entiers.

Il ajoute qu'en effet les agriculteurs utilisent des produits qui sont autorisés, et il en est de même pour les citoyens puisque certains détergents (entre autres) en vente sont dramatiquement impactant pour le milieu.

Concernant l'étude Agence de l'Eau en cours sur les coûts disproportionnés pour atteindre le bon état sur 4 sites en Adour-Garonne dont Tembec Tartas, Mr JONCOUR rappelle que la Directive Cadre sur l'Eau impose d'atteindre le bon état des eaux pour 2015, avec des possibilités de report en 2021 ou 2027. Une demande de dérogation doit donc être argumentée, notamment sur le coût disproportionné entre les solutions à mettre en œuvre et les résultats obtenus.

Mr SUBSOL rappelle que Tembec fait des efforts continus en matière d'environnement depuis plusieurs années et a largement investi accompagné de l'aide de l'Agence de l'Eau, et que des améliorations ont notamment pu être constatées par les pêcheurs.

Les grands projets

Mr JONCOUR pense qu'il faut également aborder ces projets d'un point de vue répercussions économiques. Est-ce que ces projets ne vont pas apporter une activité plus importante qui de fait augmenterait la pression sur l'eau ? Il faudrait se rapprocher des chambres du commerce et d'industries et des services concernés des conseils généraux qui ont peut-être déjà des éléments.

Mme DASTE, CG40, indique que les zones d'activités sont encore à l'étude et qu'il est un peu tôt pour se prononcer sur ce sujet.

Concernant l'A65, Mr CLAVE rappelle que la Commission Européenne porte son attention sur le bassin de la Midouze suite à la plainte qui a été déposée. La SEPANSO lui a transmis un dossier visant à démontrer que l'A65 porte atteinte à la qualité de l'eau, à sa quantité, et aux milieux et espèces protégées.

Mr DUCOURNAU demande s'il ne faudrait pas également faire état des projets de réservoirs dans ce chapitre. En effet, la CATER demande aux syndicats de rivière d'intervenir sur les aspects hydromorphologiques et entretien de la végétation, mais le syndicat se pose la question de ce que vont devenir les portions de rivières impactées par les lâchés d'eau, quels sont les effets en terme d'hydromorphologie, de qualité de l'eau, etc., et qu'est-ce qui va leur être demandé par la suite.

Mr SUBSOL demande si les cours d'eau gersois sont couverts par des syndicats de rivière. Mr DUCOURNAU indique que 100% des cours d'eau gersois sont couverts par un syndicat.

Mr SUBSOL rappelle que l'un des objectifs probable du SAGE sera de couvrir l'ensemble du bassin versant de structures compétentes pour arriver à une politique globale et cohérente de gestion des rivières sur le bassin, avec l'aide de techniciens de rivière, qui sont une condition au financement des travaux par l'Agence de l'Eau. Il informe la commission que le SIVU des berges de la Midouze vient de recruter un technicien rivière.

Mme HEDIARD souligne qu'aucun diagnostic après tempête n'a été réalisé sur la Douze ; c'est là que l'on voit l'importance des syndicats sans lesquels rien ne se fait.

Mr CLAVE rappelle la nécessité pour les techniciens de rivière de connaître l'hydrogéologie du sol du territoire qui les concerne pour faire un travail sérieux.

Résultat du scénario tendanciel : la non atteinte du bon état des eaux

Mme SERRE souligne que l'indice de fiabilité des modélisations de l'état des cours d'eau qui ne bénéficient pas de points de mesure dans le cadre de l'état des lieux DCE était de 1, c'est-à-dire nul. C'est un moyen de cacher aux citoyens le réel état de l'eau.

Mr JONCOUR reconnaît que l'effort de pédagogie n'était peut être pas suffisant ; par contre il n'est pas recevable d'entendre que des données sont intentionnellement cachées aux citoyens. Il est sûr que les modélisations ont un degré d'incertitude important, mais ce degré est affiché, et les modélisations ont au moins le mérite d'exister.

Mr CINGAL indique que lorsque l'on reprend les cartes de 1981 par rapport aux cartes actuelles, on voit bien que la qualité s'est dégradée.

Mr SUBSOL rappelle les efforts qui sont menés par tous, notamment les efforts financiers des partenaires et collectivités.

Mr CINGAL indique que le projet de SDAGE est très décevant ; il ne fait pas le bilan des erreurs du précédent programme. Pour lui le SDAGE est mort né et il préfère encore rester sur l'ancien SDAGE que d'approuver celui-ci. Il faut absolument que le SAGE aille plus loin que ça. Le principe pollueur / payeur doit absolument être appliqué ; si ça coûte plus cher d'investir dans un système de dépollution que de payer pour la pollution, il est évident que personne ne va faire des investissements.

Il se demande s'il ne faudrait pas appliquer la méthode allemande d'épurer les eaux dans des systèmes confinés avec production de méthane.

Mme SERRE indique qu'il y a des solutions et que sans parti pris, on peut réussir à améliorer la situation rapidement. Elle invite les membres de la commission à consulter les fiches de proposition réalisées par le collectif CAP'Eau. Ces documents sont notamment téléchargeables à l'adresse suivante :

http://www.sepanso.org/dossiers/eau/adour_garonne.php

Mr CLAVE se réjouit de voir apparaître dans les remarques de la CLE sur le SDAGE l'agriculture biologique. Il rappelle à la chambre d'agriculture qu'il attend depuis 1994 qu'elle mette en place le cahier des charges pour le label agriculture paysanne jumelée avec l'appellation d'origine contrôlée et que si cela n'est pas fait, elle sera responsable de l'échec du SDAGE et du SAGE.

Mr CHAUMETTE rappelle que l'économie tient une place importante dans la notion de développement durable. Par ailleurs, il informe Mr CLAVE que dans le cadre de la convention agriculture environnement avec le conseil général et d'autres partenaires, un réel travail sur l'agriculture biologique est prévu, avec création d'un poste spécifique à la chambre d'agriculture.

Il indique que la chambre travaille avec des agriculteurs « pilotes », qui ont une longueur d'avance sur ces sujets, pour pouvoir faire progresser les autres. Ainsi, ceux qui ont déjà mis en place une couverture hivernale des sols, des techniques limitant l'érosion, des économies d'énergies, une variation des assolements, etc., même s'ils ne font pas tout parfaitement, peuvent servir à entraîner d'autres agriculteurs. Les agriculteurs sont en effet nombreux, et les sensibiliser, les former tous est un travail de longue haleine, qui n'avance peut être pas aussi vite que le souhaiterait la SEPANSO, mais qui ne permet pas de faire porter à la chambre d'agriculture l'échec du SDAGE.

Mme HEDIARD souligne qu'il ne faut pas oublier le déficit quantitatif d'eau sur les petits affluents de la Douze sur lesquels on ne peut pas créer de ressource mais dont le déficit a un impact sur la qualité, les milieux et les usages.

Mr SUBSOL remercie l'assemblée et lève la séance.

PROJET